



ASSOCIATION FRANÇAISE DES HÉMOPHILES

Membre du Consortium européen de l'hémophilie et de la Fédération mondiale de l'hémophilie
Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mai 1968 - Agréée par le ministère de la Santé par arrêtés du 18 décembre 2006 et du 29 septembre 2011

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Alexandre Cabanel, 75739 Paris Cedex 15

Tél. : + 33 (0)1 45 67 77 67 – Télécopie : + 33 (0)1 45 67 85 44 - E-mail : info@afh.asso.fr – Site : www.afh.asso.fr

Règlement du prix du bénévole

Processus de Nomination

Ce prix n'est pas ouvert à une nomination publique.

Seuls les membres du Bureau, du Conseil d'administration et les Présidents des comités régionaux et des antennes régionales de l'AFH peuvent proposer un candidat.

Les candidatures sont reçues entre le 1er janvier et le 31 mars de chaque année. Les candidatures doivent indiquer les raisons précises de cette attribution : les actions significatives, les fonctions exercées, son engagement et ses actions remarquables.

La personne qui recevra le prix ne sera pas informée avant la cérémonie de remise de prix (un proche sera contacté pour être certain que la personne nommée soit bien présente à l'Assemblée Générale).

Critère

Un engagement significatif et remarquable sur le plan national ou régional dans une action mise en place par l'AFH et les comités régionaux.

Notamment, sans que cette liste soit exhaustive, l'organisation d'un événement en direction des patients, la mise en place d'une action de lobbying en direction des pouvoirs publics, la collecte de fonds, l'accompagnement et le soutien de patients ou de familles, la création d'un atelier d'information ou de formation de patients ou de bénévoles, la participation à la création d'un programme d'éducation thérapeutique, l'amélioration du fonctionnement d'un comité régional de l'AFH. Ce prix sera remis tous les ans lors de l'Assemblée Générale de l'AFH.

Règles d'attribution

Les membres du Bureau en fonction ne sont pas éligibles pour recevoir ce prix.

Composition du jury

Le président de l'AFH en fonction, un président d'Honneur, deux administrateurs et la directrice de l'AFH.

Le bulletin de nomination est à renvoyer avant **le 31 mars** soit par email à : info@afh.asso.fr

soit par courrier à :

Association française des hémophiles
Prix de l'AFH Bénévole de l'année
6, rue Alexandre Cabanel
75739 Paris Cedex 15